

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE DU LYCEE  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés**

**Numéro de séance : 4**

**Numéro d'enregistrement : 38**

**Année scolaire : 2013-2014**

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2014

Réuni le : 31/03/2014

Sous la présidence de : Francois Jousselein

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GrDF :

Contrat location compteur gaz avec la société GrDF.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Jousselein

Prénom : Francois

Signature

Date : 01/04/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 01/04/2014

Date de publication : 16/04/2014

Date d'exécution : 16/04/2014

**Instruction**

**Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région**

Décision : Validation sans observations



PCE : G1107853    Type de compteur : G65 à PISTONS ROTATIFS  
Point de livraison : LYCEE BRUZ  
AVENUE LAVOISIER  
35170 BRUZ

**INTERLOCUTEUR A CONTACTER**

Nom : SOUSSELLIN                      Prénom : FRANCOIS  
Coordonnées téléphoniques : 02-23-50-17-00  
Coordonnées internet : g0352686e@al-remmes.fr

**Offre de location du compteur (Offre valable jusqu'au 30 juin 2014)**

Je vous donne mon accord pour la mise en location de mon compteur au prix de 15,87 € HT/mois et aux conditions économiques du 1er juillet 2013. Elle me sera facturée par mon fournisseur de gaz naturel dans le cadre d'un contrat standard de livraison.

En contrepartie GrDF me versera 488,31 € HT pour l'acquisition de mon compteur. Cette somme me sera versée par chèque dès réception d'une facture.

Avec cette offre, je reste propriétaire des autres éléments du poste de livraison. A ce titre, il m'appartient d'en assurer l'entretien, le dépannage, les prestations de maintenance préventives et correctives et le renouvellement en fin de vie.

**Je souhaite rester propriétaire de mon compteur et je ne dispose pas d'un compteur de remplacement étalonné.**

Je réglerai donc les frais :

- de prestation de « changement de compteur » de 363,21 € HT,
- du forfait de « mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire » s'élevant à 134,46 € HT,
- d'un terme variable « de location » de 34,95 € HT par mois jusqu'à la remise en place de mon compteur.

Si mon compteur s'avère non conforme lors de l'étalonnage, GrDF le remplacera par un compteur de sa propriété et me facturera la location.

**Je souhaite rester propriétaire de mon compteur et je dispose d'un compteur de remplacement.**

Je dispose d'un compteur de remplacement étalonné que je mettrai à disposition lors de l'intervention. Je m'engage toutefois à régler les frais de changement de compteur (pose et dépose) fixés à 363,21 € HT ainsi que les éventuels frais d'adaptation des tubulures du comptage provisoire.

Je suis informé du fait que les frais liés à mon installation intérieure sont entièrement à ma charge (coupure, remise en service des équipements) et que, si mon compteur s'avère non conforme lors de l'étalonnage, GrDF le remplacera par un compteur de sa propriété et me facturera la location.

A. BRUZ....., Le....., Par Mme, Mr.....

Signature et cachet de la société

Document à faxer au : 02.28.20.43.22



ARRIVÉ LE  
31 JAN. 2014

**OUEST**

**Pôle Acheminement Livraison**

14-15, bd Stalingrad  
BP 42322  
44023 NANTES Cedex 1  
téléphone 02 28 20 43 20  
télécopie 02 28 20 43 22  
www.grdf.fr

LYCEE BRUZ

AVENUE LAVOISIER

35170 BRUZ

Nantes, le 28 janvier 2014

PCE : GI107853

Adresse du point de livraison : LYCEE BRUZ  
AVENUE LAVOISIER  
35170 BRUZ

Interlocuteur : Agence Régionale de Distribution Gaz

Objet : Vérification Périodique d'Etalonnage de votre compteur de gaz

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 29 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001, nous devons assurer cette année la Vérification Périodique d'Etalonnage du compteur gaz situé à l'adresse indiquée en objet, dont vous êtes propriétaire.

Le compteur étant votre propriété, la Vérification Périodique d'Etalonnage s'accompagne de prestations qui vous seront facturées<sup>1</sup> :

- prestation de « changement de compteur » de 363,21 € HT,
- forfait de « mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire » s'élevant à 134,46 € HT,
- terme variable « de location » de 34,95 € HT par mois.

Si vous souhaitez éviter la facturation de ces prestations, nous vous proposons de devenir locataire de votre compteur (Offre valable jusqu'au 30 juin 2014).

- GrDF vous rachète votre compteur à hauteur de 488,31 € HT .
- Vous devenez locataire de votre compteur pour 15,87 € HT/mois aux conditions économiques du 1er juillet 2013.

Cette solution vous libère de toute contrainte ultérieure sur votre compteur. L'entretien, le dépannage, les prestations de maintenance préventives et correctives, les éventuelles mises en conformité et le renouvellement en fin de vie de votre compteur sont pris en charge par GrDF.

<sup>1</sup> conformément au catalogue des prestations de GrDF consultable sur le site [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)



Cette offre ne comprenant que la location du compteur, vous restez propriétaire du poste de livraison. A ce titre, il vous appartient d'en assurer l'entretien, le dépannage, les prestations de maintenance préventives et correctives et le renouvellement en fin de vie de votre poste.

Si vous retenez cette proposition, il vous suffit de nous retourner le formulaire d'acceptation en pièce jointe.

Nous reprendrons contact avec vous pour programmer le remplacement de votre compteur. Cette intervention nécessitera une interruption de fourniture de gaz d'environ 2 heures.

Le montant de la location vous sera alors directement facturé par votre fournisseur de gaz naturel dans le cadre des Conditions Standard de Livraison consultable sur le site [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr).

Si vous souhaitez rester propriétaire de votre compteur, la vérification périodique d'étalonnage nécessitera son remplacement provisoire le temps du contrôle.

Deux interruptions de fourniture de gaz d'environ 2 heures seront alors nécessaires pour la dépose et repose de votre compteur initial, sous réserve de sa conformité.

En l'absence d'accord sur notre proposition avant le 30 juin 2014, les frais de prestations liés à la Vérification Périodique d'Etalonnage vous seront facturés.

Votre Agence Régionale de Distribution Gaz est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.28.20.43.20.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

*Thierry PERROCHEAU*  
*Responsable d'Agence*